



Le jeudi 12 octobre 2017 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 6 octobre 2017 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Marie-France TAILLEFER, MM. Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Colette GRASER (à M. Didier DUPE), M. Claude LAMARCQ (à Mme Danièle PETIT), M. Xavier BASSELET (M. Stéphane DELANNOY), M. Riquier WILLOQUET (à Mme Christiane DECANTER-CAULLET), Mme Dong NGUYEN (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Aurélie VERNIER (à M. le Maire)

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N°17-3-9

### Intercommunalité

-----  
Agence d'Ingénierie Départementale du Nord  
-----

Adhésion

Rapport de M. le Maire,

La loi NOTRe conforte le Département en tant que chef de file des solidarités territoriales et garant d'un développement équilibré des territoires.

Le Conseil Départemental du Nord a décidé de s'inscrire dans cette dynamique par la création d'un établissement public administratif qui aura pour mission d'apporter aux communes une assistance d'ordre technique, juridique ou financière dans le domaine de l'ingénierie publique.

Ceci étant exposé, il vous est proposé :

- d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord,
- d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'agence
- d'approuver le versement d'une cotisation annuelle de 0.21 €/habitant
- de désigner
  - o M. B. JEAN-BAPTISTE, Adjoint au maire, représentant titulaire
  - o M. X. RUYANT, Adjoint au Maire, représentant suppléant auprès de l'agence

La dépense correspondante sera imputée au crédit ouvert à cet effet au budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires  
CA du 26 septembre 2017  
Commission Générale du 5 octobre 2017

Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire